



Procès-verbal de la séance du Conseil général du mardi 9 septembre 2014, 20h00

salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 30.06.2014
3. Nomination d'un membre à la Commission culture, loisirs, sports et animation en remplacement de Mme Céline Donzé, démissionnaire
4. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations en remplacement de M. Jean-Marie Coste, démissionnaire
5. Rapport et arrêté relatifs à la réfection du mur extérieur et à l'assainissement de la partie sud-est du cimetière de Colombier et demande de crédit de CHF 54'000.-
6. Rapport et arrêté relatifs à la modernisation de la télégestion du réseau d'eau potable des trois villages et demande de crédit de CHF 213'100.-, dont à déduire une subvention cantonale de l'ordre de 20 %
7. Rapport et arrêté relatifs à la rénovation des infrastructures électriques de la Rue du Crêt-Mouchet à Colombier et demande de crédit de CHF 137'000.-
8. Rapport et arrêté concernant la modification de l'article 6.5 du Règlement communal relatif à la gestion des déchets du 25 juin 2013
9. Rapport et arrêté relatifs à l'aménagement de bureaux dans le bâtiment de l'administration communale, rue Haute 20 à Colombier et demande de crédit de CHF 70'975.-
10. Communications du Conseil communal
11. Divers

Le président, **M. Sylvain Ischer**, ouvre la séance et donne quelques directives concernant le déroulement des séances du Conseil général.

Tout d'abord, il demande que, par respect pour l'institution, les personnes qui arrivent en retard sans s'être préalablement excusées auprès du président, soient inscrites comme absentes. Leurs votes ne seront donc pas pris en considération. Si toutefois quelqu'un s'est annoncé en retard, il va être inscrit comme présent et son vote sera considéré comme une abstention jusqu'à son arrivée.

M. Ischer informe également que les questeurs se lèveront dorénavant pour le comptage des voix. En conséquence, il demande que l'assemblée garde les mains levées jusqu'à ce que les questeurs soient à nouveau assis.

Enfin, il demande que les intervenants qui ont préparé leur texte l'envoient à l'administration, si possible même avant la séance. Il invite également chaque intervenant à énoncer clairement son nom et son parti avant de prendre la parole, en indiquant également s'il parle en son nom propre ou au nom d'un parti ou d'une commission.

Une modification à l'ordre du jour est proposée : introduction d'un point « Question » en point 11, reportant les « Divers » en point 12. La modification est acceptée.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **31** conseillers généraux.

9 sont excusés : Mmes et MM. Norman Amiet, Patrice Blanc, Pascal Bruni, Ivan Calderon, Agnès Decnaeck, Christian Huguenin, Deborah Noirjean, Yann Noirjean et Roberto Ronchi.

Conseil communal in corpore.

Unanimité : **30** ; Majorité absolue : **16**

2. Procès-verbal de la séance du 30.06.2014

M. Louis Godet (Vert'lib.) demande qu'à la page 6, 2^e ligne du premier paragraphe, le terme « côté *pratique* » soit remplacé par « côté *perfectionniste* ».

Mme Dagmar Picci (PLR) souhaite faire rectifier la transcription de ses propos, à la page 9, dernier paragraphe, expliquant qu'elle « a dû téléphoner à la *commune* » et non pas au « *transporteur* ».

Moyennant ces modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre à la Commission culture, loisirs, sports et animation en remplacement de Mme Céline Donzé, démissionnaire

Mme Evelyne Staub (PLR) propose la candidature de **M. Pascal Varesio**, qui est élu tacitement par acclamations.

4. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations en remplacement de M. Jean-Marie Coste, démissionnaire

M. Philippe Bärffuss (PS) propose la candidature de **M. Christophe Bissat**, qui est élu tacitement par acclamations.

5. Rapport et arrêté relatifs à la réfection du mur extérieur et à l'assainissement de la partie sud-est du cimetière de Colombier et demande de crédit de CHF 54'000.-

M. Jean-François Künzi (Commission technique) informe que la Commission a effectué une visite du cimetière de Colombier le 30 avril pour se rendre compte de l'état du mur sud et des haies de thuya. Ayant constaté des dégâts importants, la Commission a proposé au

Conseil communal de présenter un rapport au Conseil général dans les meilleurs délais. Elle estime que l'on ne peut laisser plus longtemps cette partie du mur d'enceinte s'effriter sans risquer, à terme, un effondrement dommageable et forcément coûteux. D'autre part, depuis plusieurs années, les haies de thuya sont attaquées par un coléoptère spécifique à cette espèce d'arbustes, le bupreste, qui finit par les faire mourir. Les employés de la voirie de Colombier ont déjà procédé à l'arrachage de certains tronçons de haies et au remplacement des thuyas par des feuillus. Mais dans la zone incriminée, le travail s'avère plus conséquent et nécessite l'emploi de machines que la voirie de Milvignes ne possède pas. En conséquence, la Commission, à l'unanimité, propose d'accepter la demande de crédit de CHF 54'000.00.

M. François Burgat (Commission financière). La Commission financière note que le Conseil communal présente l'ensemble des travaux sans les fractionner, par souci de transparence, et qu'il confirme également que des appels d'offres vont être lancés en temps voulu. La demande de crédit est acceptée à l'unanimité des membres de la Commission.

M. Daniel Etter (PLR) informe que le groupe PLR accepte à l'unanimité la demande de crédit, celle-ci n'ayant pas été débattue longtemps, le rapport présenté étant complet.

M. Bertrand Cottier (La Grappe) informe que le groupe a relevé en premier lieu le « fair-play » du Conseil communal qui, dans le cadre de ses compétences financières, aurait très bien pu utiliser la « tactique du salami » en débloquant deux crédits distincts de CHF 27'000.- chacun pour la réfection du mur d'une part et pour l'assainissement de la partie sud-est du cimetière d'autre part. Le Conseil communal a préféré jouer la transparence en présentant une demande de crédit globale au Conseil général et La Grappe lui en sait gré. En ce qui concerne les travaux proposés, ils sont clairement définis dans le rapport synthétique qui est soumis. Il est plaisant de constater que pour les nouvelles plantations qui ont été effectuées au cimetière, différentes variétés de plantes indigènes ont été préférées aux sempiternelles haies de thuyas ou de lauriers. En conséquence, La Grappe accepte avec enthousiasme le rapport.

M. François Gubler (PS). Le groupe socialiste est d'avis que l'entretien des biens communaux est indispensable, mais il s'est demandé tout de même si les services de la voirie communale n'auraient pas pu être sollicités pour les travaux d'arrachage de la haie de thuyas, ceci afin de réduire la demande de crédit. Laissant le soin au Conseil communal de réfléchir à cette suggestion, le groupe socialiste entre en matière et accepte la demande de crédit.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

6. Rapport et arrêté relatifs à la modernisation de la télégestion du réseau d'eau potable des trois villages et demande de crédit de CHF 213'100.-, dont à déduire une subvention cantonale de l'ordre de 20%

M. Frédéric Laurent (CC) relève l'opportunité d'équiper la gestion de l'eau potable de toute la commune d'une installation à la pointe du progrès.

M. Louis Godet (Commission technique). La demande de crédit est tout à fait cohérente. Il s'agit d'une mise à jour du système de gestion des réservoirs des communes. Le système proposé est compatible avec Viteos qui alimente également Boudry, Bevaix et Cortaillod. Cela va toutefois supposer une mise à jour de l'exploitation. Le système n'entraînera donc pas d'économies, mais c'est une dépense nécessaire qui permettra d'assurer un bon fonctionnement et de savoir ce qui se passe dans nos différents réservoirs. La Commission

remercie le Conseil communal de son travail et recommande à l'unanimité d'accepter cette demande de crédit.

M. François Burgat (Commission financière). Le Conseil communal a rappelé la nécessité de moderniser le système par une gestion à distance en temps réel. Il s'agit de professionnaliser et de sécuriser l'approvisionnement en eau de la population. Le lien avec le réservoir des Racherelles est également inscrit dans le cadre de ce projet. Les travaux ne vont pas influencer le prix de l'eau. La demande de crédit est acceptée par la Commission par 7 voix et 1 abstention.

M. Robert Gygi (La Grappe). La Grappe a pris connaissance du crédit pour la modernisation de la télégestion du réseau d'eau potable. Le choix du matériel est judicieux, car il est le même que dans les communes avoisinantes. C'est à l'unanimité que le groupe accepte ce crédit, car il permet la modernisation et la mise à neuf du système de gestion d'eau.

M. Mauro Vida (PS). Le scepticisme au sujet de cette dépense a été grand, notamment sur la somme élevée, l'utilité d'un tel investissement, sa durée de vie et le moment choisi, sachant les dépenses à venir pour la rénovation de plusieurs ouvrages dans la commune, notamment le réservoir d'Auvernier. Ce n'est pas une dépense d'infrastructure essentielle à la commune et il manque encore le manuel d'assurance qualité pour le réseau d'eau. Mais tenant compte que cet argent est déjà disponible sur la réserve de l'eau et qu'une subvention de 20% du Canton est escomptée, plus une baisse du coût d'environ 6% en s'associant avec les communes de Bevaix-Boudry-Cortailod, une majorité du groupe PS soutient la demande de crédit.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

7. Rapport et arrêté relatifs à la rénovation des infrastructures électriques de la Rue du Crêt-Mouchet à Colombier et demande de crédit de CHF 137'000.-

M. Frédéric Laurent (CC) apporte deux précisions. Il signale tout d'abord qu'une erreur de rédaction s'est glissée dans le rapport : ce sont bien des LED qui sont proposées, non pas des lampes à halogénures, tel que mentionné au 4^e paragraphe. D'autre part, le risque de rompre une conduite d'eau potable est jugé moyen. Cependant, tous les intervenants partageront ce risque.

M. Daniel Sigg (Commission technique). Un premier projet avait déjà été présenté et avait été jugé trop coûteux, car il était question de remplacer tous les équipements souterrains sur toute la longueur de la rue. Ce nouveau projet correspond donc au souhait de la Commission, solution qui apporte le strict nécessaire, mais qui permet le changement de tous les candélabres. Cependant, les synergies avec les services tiers (Viteos, Groupe E, Swisscom) n'ont pas entièrement convaincu, vu le risque accru sur la conduite d'eau existante. Un litige est toujours difficile à gérer. La Commission accepte le crédit à l'unanimité.

M. Sigg constate quand même que le type de candélabre qui sera installé n'est pas le même que celui déjà posé dans d'autres rues similaires à Colombier. Il trouverait bien d'avoir une uniformité.

M. François Burgat (Commission financière). La Commission technique a souhaité que les 7 lampadaires soient remplacés, plutôt que seulement les 4 lampadaires défectueux.

En cas d'intervention sur le réseau d'eau, une demande de crédit urgente sera faite. La demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

M. Philippe Bärffuss (PS). Le groupe socialiste partage l'avis du Conseil communal et de la Commission technique : il est plus raisonnable d'effectuer uniquement les travaux sur le problème électrique que d'assainir la totalité du tronçon au vu du nombre potentiel de ce type d'interventions sur le territoire communal. Toutefois, le groupe socialiste demande aussi qu'une uniformité des luminaires soit prévue, pas forcément pour des raisons esthétiques, mais principalement pour la maintenance. Le groupe socialiste accepte donc cette demande de crédit.

Mme Valérie Schindler (PLR). Le groupe PLR a écouté les explications d'un membre de la Commission technique et est convaincu de l'utilité de ce crédit qui permettra d'assainir une situation provisoire qui ne saurait durer. En effet, les câbles électriques sont posés sur le sol en bordure de route. Le groupe est conscient que la Commission technique a demandé au Conseil communal de faire le strict minimum dans cette rue très étroite, mais que la vétusté de la conduite d'eau potable rend moyen le risque de rupture. Le groupe PLR accepte cette demande de crédit.

M. Daniel Bena (La Grappe). La Grappe ne voit aucune raison de s'opposer à cette demande de crédit et l'accepte à l'unanimité.

M. Frédéric Laurent (CC) intervient concernant les modèles de lampadaires. Le modèle *Piano* qui équipe aujourd'hui toute l'avenue de la Gare, très apprécié et élégant, sera repris, mais plutôt dans de grandes avenues, comme la Rue de la Côte. Par contre, pour les quartiers périphériques, le modèle choisi est plus confidentiel et convient mieux à un quartier résidentiel. Celui-ci sera utilisé ailleurs à Colombier au fur et à mesure des transformations. Donc, une uniformité sur le territoire de Colombier est prévue.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 29 oui et 1 abstention.

Mis au vote, l'arrêté est accepté par 28 oui et 2 abstentions.

8. Rapport et arrêté concernant la modification de l'article 6.5 du Règlement communal relatif à la gestion des déchets du 25 juin 2013

M. Frédéric Laurent (CC). La proposition du Conseil communal est de fixer une fois pour toutes dans le règlement, les 30% que la loi nous permet de prélever sur l'impôt pour alléger le compte des déchets.

M. François Burgat (Commission financière). Le Service des communes a instruit le Conseil communal de fixer un taux de pourcentage de participation par l'impôt au financement des déchets dans le règlement communal. Comme cela était le cas dans les trois communes avant la fusion, le taux de participation est fixé à 30%. La simplification est bien comprise par la Commission.

M. Christophe Bissat (PS). La modification proposée par le Conseil communal est pragmatique avec l'introduction durable d'un taux de participation des impôts fixé de manière pérenne. En outre, le groupe socialiste ne peut que saluer l'ancrage dans la durée d'un taux de 30%, qui est le plus élevé autorisé par la loi. En effet, seul l'impôt permet une participation juste et sociale des personnes en fonction de leurs revenus et situation familiale, contrairement aux taxes qui ne tiennent compte que de la composition des ménages. Le groupe socialiste entre donc en matière sur cet arrêté et l'accepte à l'unanimité.

Mme Evelyne Staub (PLR). Le rapport du Conseil communal a été accueilli favorablement par le groupe PLR. Le fait de préciser d'emblée le pourcentage financé par l'impôt est incontestablement une simplification administrative. Certains membres se sont interrogés sur la possibilité de modifier rétroactivement le règlement. Toutefois, considérant que le taux de 30% était déjà appliqué et défini dans les règlements des anciennes communes et qu'il a été repris par Milvignes, il a été admis qu'il n'y a pas de changement et qu'il s'agit simplement d'inscrire cette pratique dans le règlement. Vu le coût élevé des frais d'élimination des déchets, le groupe PLR approuve le maintien du financement maximum autorisé par l'impôt, ce qui permet de répartir les coûts et d'éviter ainsi une importante augmentation de la taxe par ménage. Le groupe PLR accepte donc le rapport et l'arrêté.

M. Bertrand Cottier (La Grappe). Le groupe partage la vision du Conseil communal et admet qu'il est plus logique de fixer dans le règlement ad hoc le pourcentage de participation de l'impôt au financement des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages. Il n'y a pas lieu, pour le Conseil communal, de revenir systématiquement chaque année devant le Conseil général pour débattre du pourcentage d'impôt. Le fait de fixer ce taux dans le règlement communal n'empêche nullement le Conseil communal, par un rapport, ou tout membre du Conseil général, par une proposition, de demander une modification du pourcentage d'impôt, compris entre 20 et 30 % comme le prévoit la loi cantonale. Dès lors, dans sa majorité, La Grappe soutient le rapport présenté.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 29 oui et 1 non.

M. Mathias Bauer (PLR) demande que la discussion soit ouverte pour chaque article.

Article 1 : la discussion est ouverte, puis close sans débat, l'article est adopté.

Article 2 : la discussion est ouverte :

M. Mathias Bauer (PLR) s'oppose uniquement au caractère rétroactif de l'arrêté, parce que les arrêtés rétroactifs sont normalement prévus dans des cas tout à fait exceptionnels pour corriger une situation illégale. En l'occurrence, c'est ici surtout pour se simplifier la tâche. La solution la plus juste, et pour respecter au mieux le règlement, serait de prendre un arrêté qui fixe le taux pour cette année et de prendre un nouvel arrêté l'année suivante.

M. Yann Decnaeck (PLR) demande si le Conseil communal a demandé un avis juridique au Service des communes sur cette rétroactivité.

M. Frédéric Laurent (CC) confirme que la demande a été faite et qu'une réponse positive a été reçue. De plus, il donne connaissance d'une lettre du Département des Finances et de la Santé qui dit que, suite à l'examen des comptes 2013 et du budget 2014, il est constaté que la commune de Milvignes n'a pas fixé le taux de participation de l'impôt conformément à l'article 6.5 du règlement communal relative à la gestion des déchets. Le Département invite le Conseil communal à faire le nécessaire pour remédier à cet oubli. C'est pourquoi la modification de l'article 6.5 est proposée aujourd'hui.

Mis au vote, l'article 2 est accepté par 28 oui, 1 non et 1 abstention.

Mis au vote, l'arrêté est accepté par 29 oui et 1 non.

M. François Gubler (PS) intervient à titre personnel, relevant deux procédures incorrectes. Tout d'abord, l'article 3.10 du Règlement général de commune précise que tout membre du Conseil général empêché d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du président. Or, lors de l'appel, il s'est avéré que cet article n'a pas été respecté. D'autre part, l'article 3.20 précise que tout projet d'arrêté doit faire l'objet de deux débats au moins, le premier portant sur l'entrée en matière, le deuxième débat se déroulant article par article. M. Gubler juge donc la façon de faire quelque peu illégale.

M. Sylvain Ischer, président, fait remarquer qu'il a, à chaque fois, demandé à l'assemblée si celle-ci acceptait de voter l'arrêté dans son ensemble.

M. Louis Godet (Vert'lib.) intervient, disant qu'il ne s'agit pas d'une affaire illégale, le terme impliquant quelque chose de répréhensible pénalement, mais tout au plus d'une non conformité à la procédure.

Le président maintient sa façon de faire aussi longtemps que personne ne demande un débat à chaque article.

9. Rapport et arrêté relatifs à l'aménagement de bureaux dans le bâtiment de l'administration communale, rue Haute 20 à Colombier et demande de crédit de CHF 70'975.-

M. François Burgat (Commission financière). Il est relevé que, dans un monde idéal, les travaux devraient être amortis sur la durée prévisible du bail avec le GSR. La lustrerie avec détection des mouvements (pour éviter que les lampes restent allumées) sera vraisemblablement remise en question dans le cadre de l'exécution des travaux. La demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

M. David Fischer (PS). Le groupe a jugé utile et nécessaire l'aménagement des locaux du guichet social régional, bien que les coûts pour les détecteurs et lampes semblent élevés. Le groupe socialiste accepte donc l'arrêté proposé à l'unanimité des membres présents lors de la séance de groupe.

M. Philippe Egli (La Grappe). Les membres du groupe présents à la séance de préparation soutiennent l'arrêté à l'unanimité.

M. Hugues Scheurer (PLR). Malheureusement, le guichet social de la région doit être développé pour répondre aux besoins accrus. Cette demande de crédit est donc une nécessité et le groupe PLR l'accepte.

A titre personnel, **M. Scheurer** émet une critique quant au montant demandé pour la détection incendie. Entre une installation à quelques centaines de francs et une installation à CHF 35'000.-, il est d'avis qu'il doit exister un juste milieu. Le besoin de sécurité absolue, ou le côté perfectionniste, coûte cher. Les exigences devraient être revues à la baisse.

M. Philippe Donner (PLR) intervient à titre personnel et fait remarquer que selon la loi, dans les bâtiments publics, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite doit être garantie. Or, l'étage supplémentaire qui sera aménagé en bureaux ne résout pas ce problème d'accessibilité.

Mme Josette Schaer (CC) confirme que ce problème a déjà été soulevé du temps de la commune de Colombier. Il a déjà été partiellement résolu, puisque, lors d'une précédente demande de crédit relative à l'ouverture du Guichet ACCORD au rez-de-chaussée, un

bureau a été aménagé pour recevoir les personnes à mobilité réduite. Ce sont les assistants sociaux qui descendent pour recevoir les personnes.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

10. Communications du Conseil communal

Mme Marie-France Matter :

- Un spectacle itinérant, « Place Two Bi(centenaire) » se jouera dans le cadre du Bicentenaire et sillonnera tout le Canton. Ce spectacle fera une halte à Milvignes et se jouera en face du Théâtre de Colombier les 20 et 21 octobre. Chacun est invité à y assister.
- Concernant l'Association des Amis du Théâtre, un comité a pu être reformé. Une Assemblée générale est prévue le lundi 3 novembre à 20h00 au Foyer du Théâtre. Comité : présidente : Mme Maya Zysset (Auvernier) ; vice-président : M. Raphaël Comte (Corcelles) ; secrétaire : Mme Deborah Noirjean (Auvernier) ; caissier : M. Daniele Raffaele (Colombier). L'Association va revivre et chacun est bienvenu en tant que membre.
- Concernant le règlement voté pour l'attribution des subventions aux sociétés locales, Mme Matter et le coordinateur culture, loisirs et sports ont reçu, dans le courant du mois de juillet, les présidents des sociétés locales de Bôle et d'Auvernier, afin de leur expliquer le règlement et le questionnaire y relatif. Une assemblée a déjà été fixée pour Auvernier et Bôle. La sanction du règlement par le Conseil d'Etat est attendue avant la diffusion du règlement.

11. Question

M. Sylvain Ischer, président, donne lecture de la question reçue du groupe PS. Le groupe constate que le prix de la taxe déchets est en augmentation. Une des raisons principales est que la quantité de déchets verts a explosé, mais ces déchets coûtent cher à éliminer, alors que c'est la base d'une matière très recherchée par des producteurs de méthane ou de composts de bonne qualité. Le groupe se demande ce que le Conseil communal entreprend pour mieux valoriser ces déchets et en réduire les coûts.

M. Frédéric Laurent (CC). Le ramassage des déchets verts représente environ un tiers des coûts de l'ensemble du ramassage des déchets de la commune. Le but du tri des déchets verts étant de les composter, M. Laurent invite au compostage tous ceux qui ont des villas, des jardins et la possibilité de le faire. Aujourd'hui, le camion de ramassage est payé à l'heure. Une demande d'offre a été lancée, afin de trouver une meilleure solution, et plus avantageuse, dès 2015. Une démarche auprès de Vadec, dont la commune est membre, a également été entreprise. La commune a l'obligation d'apporter les 2/3, voire les 3/4, de la quantité de ramassage de déchets compostables chez Vadec, car celle-ci a un accord d'échange avec une fabrique de compostage industriel à Chavornay. Des sacs poubelles sont ensuite ramenés à Neuchâtel par les mêmes camions, sacs nécessaires au bon fonctionnement des usines du Canton. D'autre part, le Conseil communal fait pression, aux côtés de la Ville de Neuchâtel notamment, pour obtenir un prix inférieur. Aujourd'hui, un montant de CHF 120.- la tonne de matière organique est payé à Vadec et un montant de CHF 100.- la tonne environ est en cours de discussion. Ces deux mesures devraient permettre de diminuer le budget consacré aux déchets compostables en 2015.

M. Daniel Sigg (Verts) ne comprend pas pourquoi la commune vend ses déchets à Vadec et se voit facturer CHF 120.- la tonne. Il demande qui est chargé du transport.

M. Frédéric Laurent (CC). Le ramassage est effectué par un transporteur privé selon un contrat avec la commune. Concernant la vente des déchets à Vadec, effectivement, il faut payer pour éliminer le surplus des déchets verts produits dans le Canton.

M. Robert Gygi (La Grappe). Les entreprises qui récupèrent les déchets verts les facturent à des prix élevés et différents. Un projet de Biogaz est en cours de discussion dans la région, mais les communes devront aussi payer pour la mise à disposition de leurs déchets. Les déchets verts coûtent toujours, quoi qu'il puisse être fait.

12. Divers

M. Bertrand Cottier (La Grappe) remercie le Conseil communal au nom de l'ensemble des groupes pour l'organisation de la journée en forêt qui s'est tenue à la mi-août et qui fut une réussite totale. Les remerciements et les félicitations vont également au personnel concerné de l'administration.

M. Daniel Sigg (Verts) souhaite rappeler son intervention lors de la dernière séance. Selon le règlement de commune, le point « Questions et interpellations » doit figurer à l'ordre du jour, tout comme le point « Divers ».

M. François Gubler (PS) demande, suite au concours d'idées pour l'aménagement des giratoires du Grand Ruau et de la Brena paru dans le Milvignes Infos, où se trouve le Grand Ruau.

Mme Marlène Lanthemann (CC) informe qu'il s'agit du nouveau giratoire qui va être terminé avec les travaux de l'autoroute du côté d'Auvernier, direction Ville de Neuchâtel. Le Service des Ponts et Chaussées, avant de finir ce giratoire, s'est approché du Conseil communal pour savoir s'il souhaitait en définir l'aménagement. De là est partie l'idée d'un concours.

M. Philippe Donner (PLR) fait remarquer que, dans le dernier procès-verbal, suite à une question de M. Sigg qui demandait des informations quant à la problématique des bennes à verre de Migros à Colombier, M. Laurent avait dit qu'il répondrait à la prochaine séance du Conseil général.

M. Frédéric Laurent (CC) répond que les deux coopératives qui tiennent un magasin sur le territoire communal ont été priées de faire le nécessaire pour récolter si possible tous les emballages qu'elles mettent sur le marché.

M. Sylvain Ischer, président, informe que le bureau du Conseil général de Neuchâtel a fait parvenir une lettre à l'attention du bureau du Conseil général de Milvignes, pour demander s'il était intéressé à travailler ensemble. M. Ischer est d'avis que chaque membre du Conseil général pouvant être amené à faire partie du bureau, chacun est concerné. Il donne lecture de la lettre et demande les avis éventuels. Lui-même se dit favorable.

M. Hugues Scheurer (PLR) se dit plutôt opposé, car cela alourdit encore la charge des miliciens et du fonctionnement des institutions. Les instances intermédiaires entre la commune et le Canton sont de plus en plus multipliées.

M. Jean-François Künzi (PS) est d'avis que c'est au bureau de déterminer s'il souhaite aller rencontrer ses homologues de la Ville et qu'il n'appartient pas à l'assemblée de donner un avis favorable ou défavorable.

M. Sylvain Ischer dit avoir préféré en parler, car chaque membre du Conseil général est susceptible d'entrer au bureau et que si la proposition de la Ville est acceptée, ce ne sera pas seulement pour une année. Les bureaux suivants seront aussi concernés.

Le président clôt la séance en invitant l'assemblée à partager un apéritif offert par le PLR.

La séance est levée à 21h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :	Le secrétaire :
S. Ischer	O. Steiner